

RECHERCHE

De : A : Journal :

Rechercher

ARTICLE - 09/02/2009

rapide et peu onéreux: je divorce par Internet

Divorcer pour moins de 1000 francs? C'est possible, en évitant les longues et coûteuses audiences au tribunal. Deux sites romands, Easydivorce. ch et Divorce. ch, permettent de télécharger les formulaires, de les compléter soi-même, puis de déposer son dossier auprès du juge. «Nous répondons clairement à une demande, explique Claudio Bocchia, fondateur d'Easydivorce. ch. Nos clients ne sont pas uniquement des couples avec ou sans enfants, mais également des retraités. Leur point commun est qu'ils souhaitent divorcer à l'amiable, sans vilipender des dizaines de milliers de francs en frais d'avocat. »

«Le divorce est un processus juridique totalement standardisé, ajoute Douglas Hornung, fondateur de Divorce. ch. Face à une situation donnée, le juge prend toujours la même décision, peu importe qu'il y ait un avocat ou pas. Cela ne sert donc pas à grand-chose. » Le public romand semble séduit par la formule du divorce «low-cost». Avec plus de 4000 visites et une vingtaine de divorces par mois, Divorce. ch se taille d'ailleurs un joli succès. A tel point que l'entreprise vient d'étendre ses services en Suisse alémanique et que le site sera prochainement traduit en anglais.

Une réussite qui n'est pas du goût de Christian Bettex, avocat inscrit au barreau vaudois: «A moins que l'on n'ait pas d'enfant, pas de patrimoine et pas de désaccord - ce qui représente une minorité de cas - les conseils d'un avocat restent indispensables. Les décisions, notamment financières, prises lors d'un divorce peuvent avoir des conséquences graves pour de longues années si elles sont basées sur des calculs erronés. »

Les responsables des deux sites disent cependant ne jamais avoir été confrontés à de tels problèmes. Ceux que l'idée de divorcer sans avocat effraie, mais qui ne veulent pas se ruiner, peuvent encore se tourner vers une solution intermédiaire proposée par des plates-formes comme Divorce-service. ch. Pour un forfait de 1200 francs, le dossier est établi avec des avocats lors de plusieurs entretiens. Ceux-ci n'accompagnent toutefois pas le couple au tribunal.